

LE MÉMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Nonidi, 9 prairial, an V.
Dimanche, 28 mai 1797 (v. st.)

(N^o. 9.)

Vis consilii expers mole ruit suâ;
Vini temperatam et quoque provchunt
In majus:

BELGIQUE.

Bruxelles, le 6 prairial. (25 mai.) Les détails ultérieurs de ce qui s'est passé à Louvain (voyez le N^o. 7), nous annoncent que tous les prêtres, sans en excepter un seul, ayant unanimement refusé de faire la déclaration exigée d'eux, toutes les cérémonies du culte ont été interrompues. Au milieu de la consternation générale, un prêtre s'est présenté pour dire la messe (dimanche dernier) dans l'église de Sainte-Gertrude: une foule immense remplissoit l'église et le cimetière, lorsque des hommes de la bande des gardes-nuit, le sabre à la main, perçant la foule que la dévotion avoit attirée, s'avancent vers l'autel comme des furieux. Cette violence, accompagnée de juremens, excita l'indignation des assistans, qui arrêterent les sbires dans leur expédition: ces derniers furent désarmés et chassés, après avoir été assaillis de coups de chaînes et de bâtons. Des hommes, des femmes et des enfans furent renversés et blessés dans ce tumulte scandaleux. Sur-le-champ, la garnison de Louvain se mit sous les armes; et hier, un détachement du 16^e. régiment de dragons, est parti d'ici pour s'y rendre. Les *jacobins*, à qui on attribue la provocation de ces désordres, se sont armés de sabres, mençant, même publiquement, les citoyens les plus honnêtes, dont plusieurs ont été insultés: le but de ces ennemis du bien public est d'opérer un soulèvement général, dont le résultat seroit l'établissement du régime révolutionnaire dans nos contrées, auxquelles il ne manque plus que ce fléau pour jouir du bienfait de l'égalité française. Toutefois, malgré le calme rétabli à Louvain, il y règne une fermentation sourde, dont il seroit prudent de prévenir les suites.

Si du culte religieux nous passons à l'état de nos finances, l'allarme et le désespoir redoublent. Il suffit de jeter les yeux sur une lettre de l'administration municipale de notre ville à l'administration centrale du département (de la Dyle), pour se faire une idée de notre situation financière. « Nos prédécesseurs (y est-il dit dans cette lettre) nous ont laissé pour 33,000 livres d'ordonnances de paiement, et pas 10 s. pour les acquitter. » Voici l'état actuel de la dette de la commune de Bruxelles:

- 1^o. Du chef des réquisitions de tout genre, frappées depuis trois ans sur les habitans de cette commune, plus de 500,000 liv.
- 2^o. Pour remboursement aux non-contribuables dans la contribution militaire de cinq millions, imposée à cette ville. 1,663,155
- 3^o. Du chef des rentes communales 18,483,610

4 ^o . Pour l'entretien des enfans abandonnés	371,545 liv.
5 ^o . Pour l'hospice des insensés.	15,000
6 ^o . A divers, pour prêts et avances en grains ou argent pour la subsistance des indigens	46,000
7 ^o . Du chef du casernement	50,000
8 ^o . Pour salaire et traitement arriérés des ouvriers et employés.	13,000
9 ^o . Pour dépenses administratives du mois courant de floréal	150,000

TOTAL 21,292,310 liv.

« Ce tableau est effrayant, sans doute, (dit la municipalité) mais il cesseroit de l'être, s'il offroit au moins l'expectative de le couvrir; mais bien loin de là, chaque jour vient lui donner des couleurs plus sombres par de nouvelles charges. » Après avoir rendu ce compte déplorable, l'administration municipale rappelle les sacrifices nombreux que nous avons faits, en livrant, à diverses reprises, des fournitures de toutes espèces, pour être exempts de loger des troupes; elle démontre combien de fois la puissance militaire s'est jouée des engagemens les plus sacrés, relativement à cet article. « Aujourd'hui, (ajoute la même municipalité) un nouveau don en nature ou en argent, proportionnel, peut seul libérer directement les habitans; mais renaitra-t-elle cette confiance? Après avoir été tant de fois trompés, pouvons-nous nous flatter de l'obtenir? »

Il faut observer que dans l'état susdit des dettes de notre commune, tous les articles sont bien modérés; et qu'il est de notoriété publique, qu'aujourd'hui il est dû à l'administrateur de l'hospice des insensés, 30 à 40 mille liv. Voilà sur le tout l'exacte vérité, et cependant on aura de la peine à croire à la réalité de notre terrible bilan.

En vain dans cette détresse et au milieu de nos désastres, dont la peinture n'est pas moins effrayante, l'administration centrale de notre département s'est fréquemment adressée au ministre des finances pour obtenir des fonds et des secours proportionnés à la nature des besoins respectifs: toute la satisfaction que le ministre a donnée, a été de répondre, le 23 floréal, aux administrateurs du département, que notre affreuse situation ne doit être attribuée qu'à eux-mêmes ainsi qu'à l'arriéré des contributions dont il leur demande la plus prompte rentrée. « Je le vois avec regret (leur dit-il); peu d'administrations reconnoissent que leur position n'est que par le défaut de recouvrement, et vous pensez presque tous, au contraire, que le trésor public

doit vous faire passer les sommes qui vous sont nécessaires. Le trésor public, citoyens administrateurs, ne peut rendre que les sommes qui y ont été versées; son service dépend des rentrées qui s'y opèrent. C'est tomber en contradiction, c'est s'abuser que de demander des secours à la trésorerie nationale, lorsqu'on a à se reprocher de n'avoir pas pressé le recouvrement des sommes qui lui sont dues. Vous vous plaignez de ce que les chemins ne sont point entretenus; de ce que les préposés à l'instruction publique sont sans traitemens; de ce que les fonctionnaires publics ne reçoivent pas leurs rétributions; de ce que les rentiers et les pensionnaires sont dans la détresse; de ce que les hospices sont dans un dénuement absolu; de ce que les enfans-trouvés sont exposés aux dangers auxquels on avoit espéré de les soustraire en leur ouvrant un asyle; tous ces maux sont amenés par le défaut de rentrée des contributions.....» A qui faut-il donc s'en prendre si les plaintes qui parviennent au gouvernement se trouvent fondées sur des motifs trop certains? C'est à vous-mêmes, citoyens administrateurs.»

Indépendamment du ministre des finances, on s'est aussi adressé au ministre de l'intérieur, qui, après des sollicitations non moins vives que fréquentes, s'est à la fin décidé à accorder une somme de 10,000 livres pour les enfans abandonnés, dont les dépenses courantes de chaque décade sont au moins de 10,000 livres, et dont la dette (suivant l'état susdit) est de 371,545 livres. Ce modique secours a nécessité de nouvelles sollicitations auprès du ministre de l'intérieur, de la part des administrateurs municipaux, qui lui ont écrit, le premier de ce mois, la lettre suivante, trop pathétique pour en donner la substance par extrait.

Bruxelles, 1er. prairial, an 5.

L'administration municipale de la commune de Bruxelles, au citoyen Benezech, ministre de l'intérieur.

Citoyen ministre: Les sollicitations pressantes et répétées de nos prédécesseurs, vous ont déterminé à nous accorder pour les enfans abandonnés de cette commune, une somme de dix mille livres. Le tableau affligeant de la douloureuse situation de ces malheureux enfans, doit vous avoir convaincu combien ce secours est insuffisant. Les dépenses courantes à l'égard desquelles vous l'avez destiné, s'élèvent au moins à six mille livres par décade. Malgré l'insuffisance de la somme accordée, notre administration départementale a jugé à propos d'en retrancher trois mille l. au profit de l'hôpital civil de Saint-Pierre, ainsi que de la commune de Nivelles, et par surcroît de malheur, il ne nous a point été possible encore de toucher la somme restante de sept mille livres. Le payeur général se dit dans l'impuissance d'en effectuer le paiement vu qu'il est obligé de pourvoir par préférence, et avant tout aux dépenses de l'armée. Que ferons-nous, citoyen ministre, dans une situation si désespérante. Secourez-nous donc efficacement et promptement, nous vous en conjurons au nom de l'humanité; il est plus que tems, la détresse dans laquelle nous nous trouvons, est à son comble.

Salut et fraternité, etc. etc.

VARIÉTÉS.

Fragment d'un dialogue trouvé dans la rue.

A. Si je suis républicain? en doutez-vous? Eh! puis-je vous l'avez voulu, il faut bien l'être.

B. J'ai voulu l'être pour moi. Je vous avoue (c'est tout vous vous doutez bien) que ç'a été une affaire de volonté, un calcul non pas mathématique, le résultat d'une équation établie par mon esprit et ma conscience, entre deux systèmes politiques, dont l'un s'appelle la monarchie, l'autre le pouvoir du peuple; mais un calcul d'intérêt, de finance. J'ai examiné de quel côté je trouverois mon compte: j'ai vu que ce seroit du côté de la République, où je n'aurois rien à semer, et beaucoup à recueillir. Tenez, c'est l'histoire de mon cousin P....; il étoit né avec de l'esprit, un peu mauvais sujet; il s'étoit engagé dans les dragons: il passa chez des moines, où il vit de l'opulence. Oh! oh! dit-il, j'étois bien sot. C'est ici que je trouverai du butin; et le lendemain, il alla dans une abbaye prendre l'habit de St. Bernard. C'est ainsi que j'ai pris le bonnet rouge, après avoir porté jadis une soubreveste.

A. Qu'on vous ôta.

B. Ne parlons point de cela. J'en ai porté rancune à la monarchie; mais, malgré cela, je ne l'aurois pas renversée, si je n'avois pensé que je ferois mieux mes affaires avec l'unité, l'indivisibilité, l'égalité, la liberté, la fraternité ou la mort. J'ai eu bientôt appris ces mots, et une douzaine d'autres qui forment le baragoin du bien public, de la vertu révolutionnaire.

A. Vous avez la conception prompte, et j'ai souvent admiré comment, avec cette figure d'un fort de la halle, cette insolence d'un hobereau, cette ignorance d'un père....

B. Finissez ces adulations, je vous prie, et allez au fait. Vous avez admiré, dites-vous, que je sois devenu un homme d'état, un général exterminateur, un des héros de la liberté nouvelle. J'ai pourtant, tel que vous me voyez, fait fouetter les jacobines.

A. C'est un des traits de votre histoire qui me ravissent. Vous n'avez rien perdu pour cela de la faveur populaire et de l'exécration des honnêtes gens.

B. Oh! c'est que je savois regagner d'un côté ce que j'avois perdu de l'autre. Après avoir un peu molesté nos seigneurs des tribunes, je fis ma paix en faisant tirer, une belle nuit d'octobre, à cartouche, sur les passans....

A. C'est un de vos beaux traits. Cependant je m'étonne toujours qu'avec un caractère aussi violent, toujours les jurmens et les menaces à la bouche, vous ayez su être cher à la fraternité.

B. J'étois cher? Quelle bonhomie me dites-vous là? Il s'agit bien d'être aimé; il faut être maître, et je l'étois. Pour n'être pas embarrassé de la foule d'hypocrites et de niais qui se présentoient à la société-mère, et tâchoient d'être plus méchans qu'ils ne pouvoient, je criois sans cesse: Il y a ici trop de monde; épurez, épurez. J'épurois la société, précisément comme on châtre une ruche. Il y eut quelques-uns de ces malheureux frères qui allèrent de cette affaire-là à l'échafaud, mais qu'importe? J'établissois mon crédit. C'est moi qui, pour perfectionner l'épuration, imaginai de faire faire aux aspirans cette belle question, que les comités révolutionnaires ont étendue à tous les pauvres diables qui demandoient un certificat de civisme, afin de toucher leurs rentes. Qu'as-tu fait dans la révolution, qui mérite d'être pendu?

A. Et vous vous proposiez pour exemple; on disoit: Voilà un sujet distingué, un vrai pendeur. Qu'avez-vous? vous prenez un air chagrin?

B. Vous avez des tournures de phrases bien gauches! Le fait est que cela m'a réussi. J'ai bien attrapé quelques quoli-

bets, qu'après la révolution, j'ai diquai la je devin pas comm

A. Je fait vos

B. Ou lieu d'un

une rivi

cinquaint

volés, m

A. Ta

B. No

A. Ab

B. Po

jadis je n

A. D

demande

B. Si

du moine

pas mém

A. Pa

mici n d

l'air fâch

B. Ou

de me fa

A. C'

Il devien

s'y jette

Croyez-n

avec la n

B. (D

Monsieu

A. Te

peu risi

gargons

Quand il

qu'ils se

ont été b

de la répu

dans le c

cas de vo

valoir qu

B. N'

passé. M

être répu

A. Cel

B. Trè

de vos g

raisons d

vous parl

comme ce

A. Il e

écoulée,

B. Ma

ordures r

Croyez-n

royaliste

ce seroit

partient

moi, de

prédestin

heureux

bats, quelques injures; j'ai risqué mieux, j'ai effleuré de près la guillotine..... Mais Robespierre tomba, je revendiquai la gloire de certains exploits, qu'on m'avoit enlevée, je devins un des arcbutans de l'édifice, et je ne conçois pas comment je n'ai pas été directeur au lieu de.....

A. Je vous entends : mais à cela près vous avez assez bien fait vos orges.

B. Oui, j'ai de bonnes terres, j'occupe un bel hôtel au lieu d'une gentilhommière dans un trou souvent inondé par une rivière; mes paysans m'avoient raccroché quelques cinquante arpens de pré que ces gueux disoient que j'avois volés, mais cette perte est bien recouverte.

A. Tant mieux; ainsi, vive la république!

B. Non: je la déteste.

A. Ah! citoyen, que dites-vous? je recule d'effroi.....

B. Point de *citoyen*. Je me refais, Monsieur, comme jadis je m'étois fait gentilhomme.

A. Du train dont vous y allez, je crois que vous voulez demander des lettres de noblesse à Blankembourg.

B. Si j'en avois et qu'elles pussent tenir, nous verrions; du moins je serois quelque chose, et je ne suis plus rien, pas même député.

A. *Pas même député*, me rappelle le *pas même académicien* de Piron; mais il le disoit en riant, et vous avez l'air fâché.

B. Oui, je le suis, et je ne m'en cache pas. J'ai envie de me faire royaliste.

A. C'est un des bons moyens de décréditer le royalisme. Il devient à la mode; Merlin et Lamarque assurent qu'on s'y jette en foule. Vous le feriez désertier si vous l'embrassiez. Croyez-moi, il faut que vous soyez toujours en opposition avec la majorité des Français.

B. (D'un air impatient). Je crois que vous persiflez, Monsieur le prétendu républicain.

A. Tenez, ne prenez pas d'humeur, cela vous rend un peu risible: vous ressemblez en ce moment à ces petits garçons provençaux de Marseille ou de Saint-Honorat. Quand ils ont été battus par leur père, ils disent en jurant, qu'ils se feront turcs; ils n'en font rien, et cependant ils ont été battus. Et vous qui êtes en si bon ordre par la grace de la république et de votre intrigue, vous voudriez passer dans le camp ennemi? Croyez-moi, on n'y feroit pas grand cas de vous. Regardez-vous bien au miroir, vous ne pouvez valoir que dans une république.

B. N'en parlons plus; il faut bien qu'un peu d'humeur se passe. Mais vous, expliquez-moi comment vous pouvez être républicain.

A. Cela est très-naturel.

B. Très-naturel: puis-je le croire, quand je me souviens de vos gémissemens, de votre éloquence, de vos comparaisons de rhétorique, de vos figures de la bible. Quand vous parliez de la liberté, vous disiez *que son berceau nageoit comme celui de Moïse, mais qu'il nageoit sur une mer de sang*.

A. Il est vrai que je le disois; mais voilà la mer de sang écoulée, le berceau est sauvé.

B. Mais l'enfant a bien besoin d'être nettoyé de nos ordures révolutionnelles: il ne sera propre de long-tems. Croyez-moi, attendons quelque tems; je ne me ferai point royaliste, mais ne vous avisez pas si tard de républicanisme, ce seroit vous faire poissonnier la veille de pâques: il n'appartient qu'à ceux qui ont bien fait leurs affaires, comme moi, de prendre le parti qu'ils veulent. Vous me paraissez prédestiné à laisser faire les autres, et à rester un malheureux honnête homme.

A. Dieu vous entende. Je serai dans mon malheur un peu plus content que vous.

B. Ils ont toujours cette idée de Dieu pour les consoler!... Nous n'avons pas pu les défaire de cette foiblesse. Cependant nous y avons assez bien travaillé; et un philosophe nous avoit promis de *débarasser le monde de celui qui l'a fait*.

A. Un philosophe, dites-vous. Non, c'est un petit sapajou d'astronome. Cela n'est non plus philosophe qu'un arpenteur de village n'est un géomètre.

NOTE. Ce fragment étoit signé A.... Nous avons pris la liberté d'en adoucir quelques plaisanteries, car notre principe, comme on sait, est de faire paix aux morts, et paté de velours aux vivans. B. V.

Biens des collèges.

Il a été présenté hier par les administrateurs du collège Égalité, ci-devant Louis-le-Grand, une pétition tendante à ce que les maisons appartenantes aux fondations pour les bourses ne soient pas mises en vente. Le conseil a nommé une commission pour faire un prochain rapport. La commission commencera sans doute par demander provisoirement au ministre des finances la suspension de ces ventes qui se font d'une manière très-précipitée et très-dommageable. Le collège d'Harcourt avec les maisons dépendantes occupe près de deux arpens. Le terrain et les édifices ont été vendus environ douze mille livres. La location seule des maisons peut, dit-on, produire ce revenu. Il est tems de faire cesser cette dilapidation infâme, et de conserver les ressources de l'institution, si on veut la faire renaitre. La hache révolutionnaire ne veut point s'arrêter qu'elle n'ait tout abattu. C'est celle de l'imprévoyant despotisme. C'est celle *du sauvage de la Louisiane, qui, lorsqu'il veut cueillir les fruits d'un arbre, le coupe par le pied*.

Tout le monde connoît cette belle comparaison de Montesquieu. B. V.

MM. de la Harpe, Vauxcelles et Fontanes signeront leurs articles de leur nom ou de leurs lettres initiales. M. de la Harpe L. H. — M. de Vauxcelles B. V. — M. de Fontanes F.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 8 prairial.

Toujours de nouvelles plaintes de la part des fonctionnaires publics qui ne peuvent arracher à la trésorerie le paiement de leurs honoraires.

Boissier atteste que depuis six mois les marins n'ont pas même touché un quart de leur paye; qui faut-il en accuser? L'opinant assure que les ministres sont exacts à délivrer les mandats sur le trésor public; mais les agitateurs semblent les seuls amis des payeurs; et le trésor, toujours plein, toujours ouvert pour les compagnies financières, est toujours vide, et toujours fermé pour les malheureux citoyens qui ne sont riches qu'en patience.

Parizot dénonce une classe d'hommes privilégiés qui s'introduisent dans les bureaux des ministres; et profitant des besoins des employés, leur offrent d'escompter leurs mandats sur la trésorerie en retenant pour l'avance un septième de bénéfice: les mandats escomptés trouvent bientôt un

accès facile à la trésorerie, près de laquelle ils ne pouvoient pénétrer un moment avant l'escompte.

Un membre insiste sur la nécessité d'aller à la découverte des sources cachées d'un brigandage aussi infame. Il propose de renvoyer la recherche des coupables à la commission chargée de surveiller la trésorerie.

Gilbert Desmolières s'indigne de ce que les chefs de bureaux dans les différens ministères, et notamment dans celui de la police que ce soin semble regarder plus particulièrement, n'aient pas fait saisir sur-le-champ les vampires dont il s'agit, dès la première fois qu'ils ont osé se présenter. Il applaudit à l'observation faite par Parizot. Sa dénonciation publique pourra servir de frein à la cupidité; mais il pense que les mesures répressives contre l'agiotage, quel qu'il soit, appartiennent à la puissance exécutive; et que le corps législatif ne doit jamais promulguer de lois inquisitoriales. Il invoque le renvoi au directoire.

Non sans doute, s'écrie Piet, le corps législatif ne doit pas faire de lois inquisitoriales; mais quand des manœuvres honteuses, usuraires, oppressives, nous sont dénoncées, nous devons les faire cesser.

Nous le devons sur-tout, quand elles paroissent protégées par des hommes puissans, qui, sans respect pour le caractère dont ils sont revêtus, ne rougissent point de se rendre les complices d'une horde de voleurs, et de s'engraisser, ainsi qu'eux, des dépouilles de la fortune publique et des fortunes particulières. C'est sans doute à la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon, qu'il appartient de nous révéler d'horribles mystères; elle nous dévoilera peut-être où siègent les dilapidateurs en chef des deniers du peuple. Je demande que cette discussion importante s'ouvre, sans plus de délai, le 15 de ce mois.

Gilbert Desmolières fait observer qu'on ne peut déterminer encore un jour fixe pour cette discussion, parce que les rapports importans de Thibandeu et de Defermont, ne sont pas encore imprimés, non plus que la défense annoncée par les commissaires de la trésorerie.

Le conseil renvoie le tout à la commission des dépenses.

Gilbert Desmolières reprend la parole pour une motion d'ordre. Après avoir tonné contre l'impudeur des compagnies financières en général, il s'attache à démasquer celle connue sous le nom de *compagnie Gaillac*. Il paroît que cette compagnie *Gaillac* n'est autre chose, sous un autre nom, que la trop fameuse compagnie Dijon. Voici l'histoire abrégée d'un de ses tours d'escroquerie. Le 10 floréal dernier, par un marché conclu entre elle et le ministre de la marine, la compagnie *Gaillac*, ou, si l'on veut, la compagnie *Dijon*, s'engage à fournir 60 mille quintaux de farines à ses risques et périls. Or on va juger de ce que la compagnie *Dijon-Gaillac* appelle ses risques et périls. Par pur intérêt pour le bien de l'Etat, la compagnie *Dijon-Gaillac* voulut bien passer sa farine à 20 liv. le quintal, ce qui fait, pour les 60 mille quintaux, 1,200,000 liv. Pour diminuer un peu ses risques et périls, la compagnie *Dijon-Gaillac* exigea ou fit semblant d'exiger que les douze cent mille francs lui fussent payés... comptant?... Non, d'avance. Le même jour, 10 floréal, intervient (toujours pour le bien de l'Etat) entre la compagnie *Dijon-Gaillac* et le ministre de la marine, une convention secrète, portant que des 60 mille quintaux de farine annoncés dans le marché, il n'en seroit fourni réellement que quarante mille;

que les quatre cents mille livres, prix des vingt mille autres quintaux non exigibles, seroient versées en tel lieu qu'indiqueroit le ministre; qu'au surplus il ne seroit payé ni remise, ni escompte, ni intérêt, attendu que les sommes stipulées étoient *hors-ét s.* Dès le lendemain, 11 floréal, le caissier de la marine reçut mille louis d'or, le surlendemain 160,000 l. et le reste quelques jours après.

Que le directoire, ajoute Gilbert Desmolières, nous vante maintenant l'économie de ses ministres, et le désintéressement de ses agens! Qu'il attribue, comme il a fait hier, l'épuisement du trésor public, au long silence de vos commissions! Elles paroissent moins coupables aux yeux de bien des gens; si elles n'eussent en effet parlé trop souvent au préjudice des fripons.

C'est sans doute dans le sentiment de son innocence que la compagnie *Dijon-Gaillac* a puisé la décence qui respira dans un libelle dirigé contre le corps législatif et qu'elle vous a fait distribuer sous le titre de *Reponse aux calomnieux privilégiés*. Je demande qu'il soit nommé une commission de cinq membres, chargée d'examiner les marchés passés au nom de la république, et de présenter un mode d'exécution de la loi du 20 vendémiaire, concernant la responsabilité des ministres.

Cette proposition est adoptée; le discours de Gilbert sera livré à l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 8 prairial.

On reprend la discussion sur l'inspection des contributions.

Le Couteux reproduit, en faveur de la résolution, les argumens faits il y a quelques jours par le rapporteur. L'incapacité de certains administrateurs, l'insouciance des autres, et la complaisance d'un grand nombre pour leurs parens ou leurs amis, font que les contributions ne sont pas réparties ou qu'elles le sont mal. Il faut des hommes qui activent ce travail et le rectifient. En créant ces hommes, la résolution a donc fait une chose sage. Elle a encore fait une chose constitutionnelle; car la constitution donnant au directoire exécutif le droit de diriger et de surveiller la perception des contributions, il falloit bien créer des agens à l'aide desquels le directoire pût exercer cette direction et cette surveillance.

Tous les autres orateurs qui ont été entendus, ont attaqué la résolution comme inconstitutionnelle, parce qu'elle prive les élus du peuple, les administrateurs, du droit qui leur est attribué par la constitution, celui de répartir les contributions; parce qu'elle remet ce droit au directoire ou au moins aux agens qu'il nommera; parce qu'en donnant au directoire le droit de faire cette nomination, elle ajoute aux nominations que la constitution lui a attribuées; ils l'ont attaquée comme dangereuse, parce qu'elle donnoit au directoire le moyen de se faire un grand nombre de nouvelles créatures qui sauroient bientôt réduire les administrateurs, aux fonctions des officiers des anciennes élections.

Picaut, Richoux, Dassieux, Dedeley-d'Agier et Chausas étoient du nombre de ceux qui combattoient la résolution.

Elle a été rejetée.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour un an.

RE

Extrait

« Ah! d
moins g
naître. C
tout se v
les Véron
gent cou
où il est
la curée,
ne peuve
qu'avec d
noissez;
que je so
trop haut
chef pren
et cela es

Extrait

« Il es
Paris, ap
prélimina
cune diffic
gouvernem
des article
officiellem
probables
se prétend
10. » L
gaise; 20.
sa constitu
gaise perp
abandonne
république
Lombardie
en dédomm
Pays-Bas,
Ferrare et
l'Empire g
excepté le
qui s'accor
ce dernier
tabli tel qu